



Transport non remboursé pour accident du travail

Par **nicole08bleu**, le **10/03/2010** à **18:05**

Bonjour,
Mon fils a été victime d'un accident du travail en 2008, accident reconnu par la Sécurité Sociale - accident de trajet, hospitalisé d'urgence sur Valence et transféré le lendemain sur Bordeaux - la sortie s'est faite en ambulance, retour au domicile à Valence - la sécurité sociale refuse de payer le transporteur sous prétexte qu'il aurait fallu faire une demande d'entente préalable parce que plus de 150 kms - pas de problème pour l'entrée à l'hôpital - il fallait bien qu'il rentre chez lui !
le transporteur me réclame le montant du transport
je croyais que pour la sortie d'hôpital, un bon de transport suffisait, surtout en accident du travail
merci de me dire si vous savez, avec les références des textes si possible !